



2018

2020

Accord d'intéressement

Négociations jusqu'au 30 juin

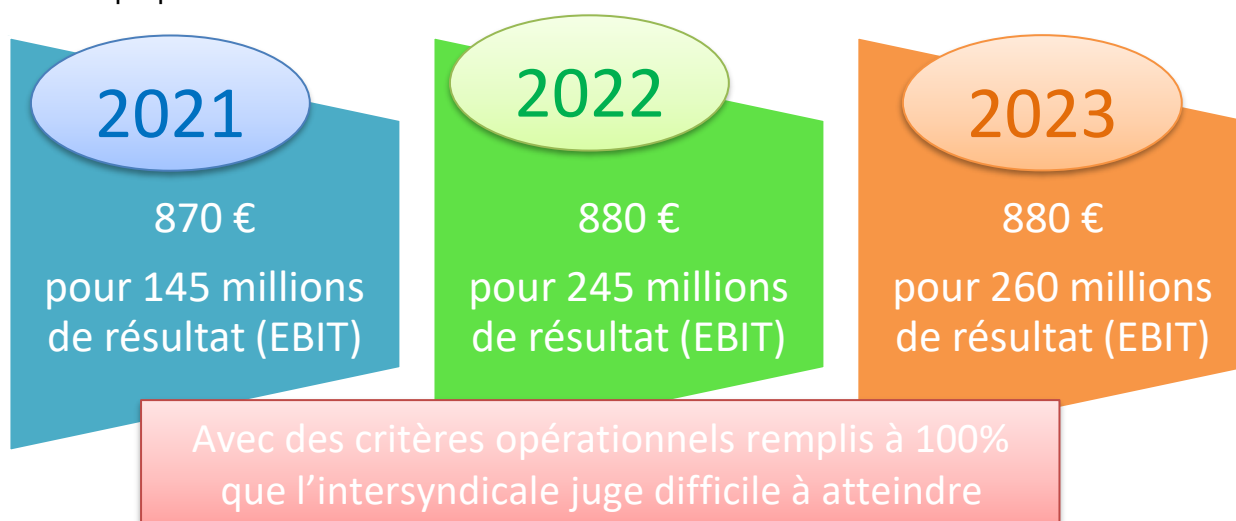
2021

2023

Les organisations syndicales CFTD – UNSA – CFE/CGC ont fait des propositions concrètes et équilibrées qui répondent aux attentes des personnels. Ces demandes sont cohérentes de la vision des élus sur le PMT, qu'ils estiment trop ambitieux. A contrario, la direction estime ces dernières propositions excessives et incohérentes des résultats prévisionnels du PMT dans lequel elle prétend avoir une confiance totale.

Pour l'intersyndicale, les désaccords avec la direction perdurent sur le seuil de déclenchement d'un intéressement significatif (de l'ordre de 1000€).

La direction propose :



En comparaison, les **personnels toucheraient donc 300 € de moins d'intéressement** qu'en 2019 pour des résultats pourtant supérieurs.

L'intersyndicale reste ferme et mobilisée pour faire aboutir ses revendications et finaliser **un accord** qui permettrait aux personnels d'obtenir un intéressement au juste niveau de leurs efforts. L'intersyndicale a fait évoluer ses revendications pour trouver un juste compromis avec la direction qui, quant à elle, reste campée sur ses positions.

Comme aime à le préciser la direction, elle ne peut redistribuer que l'argent qu'elle possède ! L'intersyndicale considère qu'à partir de 130 M€ de résultat, la redistribution d'une partie de ce résultat vers les personnels reste tout à fait raisonnable. En campant sur ses positions, la direction n'aurait-elle pas elle aussi des doutes sur l'atteinte des objectifs financiers annoncés ? Serait-elle dans l'affichage sur le PMT annoncé ?

En conclusion, la direction veut-elle réellement verser un intéressement à ses personnels ?